



CONSEIL DE SAINT-POL-SUR-MER

***APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU 14 JANVIER 2021***

CONSEIL CONSULTATIF
SEANCE DU 14 JANVIER 2021

Conseillers en exercice : 35

Présents : 33

Absents : 02

Pouvoirs : 02

Votants : 35

L'an, deux mille vingt et un, le quatorze janvier à dix-huit heures, le Conseil Consultatif de la Commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni exceptionnellement au centre Romain Rolland, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre CLICQ, Maire Délégué.

Présents : Monsieur CLICQ Maire délégué, Monsieur CLAEYS, Madame LENOIR, Monsieur MEENEBOO, Madame OUGHADZI, Monsieur DEGUINES, Madame LEFEBVRE, Monsieur BOUREY, Madame TABIBOU, Adjoints au Maire délégué.

Monsieur CLEMENT, Madame CABARET, Madame VERHAEGHE, Monsieur DEBAVELAERE, Madame DUMARQUEZ, Monsieur VAMPOUILLE, Madame MAES, Madame DHAMANI, Monsieur MASURE, Madame CATOIRE, Monsieur MERSSEMAN, Madame GOURDEN, Monsieur HAUDIQUET, Madame ANDRIES, Monsieur NICOLLE, Monsieur NAVE, Madame DEFRANCE, Madame KUZNIEWSKI, Monsieur LEMAIRE, Monsieur BRICHE, Madame VARLET, Monsieur COEUIGNART, Madame LEGROS, Monsieur BAYRAKTAR, Madame VANDORME, Conseillers Consultatifs.

Absents excusés : Monsieur HUTIN, Monsieur DEBAVELAERE, Conseillers Consultatif.

Pouvoirs de : Monsieur HUTIN à Monsieur CLICQ,
 Monsieur DEBAVELAERE à Monsieur BOUREY.

Monsieur le Maire délégué déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Monsieur BRICHE, Secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire Délégué soumet à l'Assemblée l'approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

PROPOS D'OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire : Permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

Vous avez pu vous apercevoir que, contrairement aux années précédentes et étant donné le contexte sanitaire, d'abord nous sommes ici. Et ensuite il n'y aura pas de cérémonie des vœux à la population. Les vœux à la population, mes vœux à la population, et les vœux de l'équipe municipale sont diffusés sur internet actuellement, sur la page Facebook, le site internet de la ville ainsi que sur la chaîne 32 du SIVU.

En communication également vous signaler que, le week-end du 5 et 6 décembre 2020, 3 750 colis ont été distribués aux seniors inscrits de la commune. Ceci en remplacement bien sûr du banquet de fin d'année qui n'a pu avoir lieu. J'ai reçu de nombreux témoignages de satisfaction et remercie l'ensemble des personnes ayant participé à cette distribution. Les seniors Saint-Polois qui sont partis en établissement d'hébergement pour personnes âgées n'ont pas été oubliés non plus.

Les illuminations de Noël ont également eu un beau succès et je tiens à féliciter les services de la ville et notre adjointe aux fêtes, Cindy. Bravo ! Et bravo à tous les élus qui t'ont aidé. 4 500 personnes se sont rendues sur la place de la mairie pour ces festivités. Les différentes animations et la traditionnelle rencontre avec le Père Noël ont permis le tirage de plus de 3 000 photos, offertes aux enfants présents. C'est une belle réussite. Espérons qu'on pourra l'an prochain peut-être, les réaliser d'une autre façon, en dehors de cette crise sanitaire.

Je tiens aussi à vous informer que j'ai adressé la semaine dernière un courrier à l'Agence Régionale de Santé, l'ARS, ainsi qu'à Monsieur le Préfet, un courrier proposant que la ville de Saint Pol sur Mer puisse avoir un centre de vaccination contre la COVID. J'ai proposé cette salle d'ailleurs, la salle Romain Rolland ce qui permettra de mettre plusieurs boxes etcetera. J'ai reçu déjà de nombreuses propositions d'infirmières, de médecin Saint-Polois qui sont prêts à se mettre à notre service si besoin on l'était et si l'ARS et Monsieur le Préfet nous donne l'autorisation de mettre en place ce centre de vaccination. En sachant qu'à ce jour, dans le Dunkerquois seul deux centres fonctionnent, le CHD, l'hôpital de Dunkerque, et la clinique des Flandres à Coudekerque-Branche. Voilà ce que je voulais dire en préambule.

PROCES VERBAL DES DEBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 1^{ER} DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire : Je vais vous demander maintenant d'agréer le compte rendu du Conseil Municipal précédent. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur COEUGNART et monsieur BAYRAKTAR. Ah, pardon ! Je laisse la parole à monsieur BAYRAKTAR.

Monsieur BAYRAKTAR : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Maire. Nous n'avons pas de question sur le compte rendu du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020, mais quelques remarques et une demande récurrente.

Nous avons demandé, à multiple reprise, un récapitulatif de toutes les mesures qui ont pu être déployées dans la ville pour la pandémie, pour protéger nos populations, ainsi que l'impact financier réel sur le budget de fonctionnement de la commune. Nous l'avions demandé le 13 juillet 2020, en conseil municipal, le 28 novembre en commission sport, le 1^{er} décembre en conseil municipal, le 5 janvier en commission finances, et pour finir ce lundi 11 janvier par e-mail.

D'ailleurs lors du dernier conseil, en page 5 du procès-verbal vous nous aviez répondu : « si vous voulez le détail des factures, enfin, tout cela peut vous être communiqué, il n'y a aucun problème », de même à la page 61 et 62 du même procès-verbal : « oui cela me semble tout à fait logique que vous les receviez je vais demander aux services de vous les envoyer ».

A ce jour, nous n'avons rien reçu, hormis une liste de course pour un total de 45 000€. Six mois pour nous remettre une liste de course. Six mois pour nous remettre une liste de courses sans quantitatif, sans détails. Nous ne disposons d'aucune information claire et traçable sur les dépenses. Un impact financier Monsieur le Maire, c'est les recettes et les dépenses dans leur globalité. L'impact ce n'est pas seulement le matériel et les consommables achetés c'est aussi le coût de la mobilisation des agents de la ville pour protéger nos habitants ainsi que le coût de la cellule de crise mise en place.

C'est comme le budget que vous présentez ce jour, nous aurions aimé voir des graphiques, des tableaux, des statistiques, des explications, des orientations mais rien de tout cela. Juste une succession de chiffres et de termes incompréhensibles pour une secrétaire, un gendarme, un coiffeur, un pompier, un commerçant et peut être même par un médecin qui doit en être à son 26^{ème} budget sauf peut-être pour la secrétaire comptable ici présente capable de comprendre les chiffres mais est ce que capable de les analyser ? En ce qui concerne les professions que je viens de citer il n'y a aucune arrière-pensée personnelle. J'ai tenu à respecter la représentativité des trois groupes ici présents. Donc nous réitérons notre demande pour la 6^{ème} fois. Oui nous voulons les détails, les factures, ce qui a été fait, le suivi et enfin tout.

En ce qui concerne l'Audit, toujours page 5 vous avez déclaré « les agents sont informés. On pourra vous donner le compte rendu de l'Audit sans aucun problème ». Nous n'avons rien reçu. Pas de compte rendu, donc nous réitérons notre demande. Pouvez-vous nous faire parvenir le compte rendu de l'Audit, le compte rendu de la mise en place de l'Audit ainsi que le coût total de ces deux missions. Quand je parle du coût, il s'agit bien entendu du coût financier. Le coût de l'état psychologiques des agents municipaux lui, va être difficilement chiffrable.

Je vous avais dit que nous n'avons pas de questions, je termine sur la part du procès-verbal. Nous aurions une question sur le déroulé du précédent conseil, ou plutôt sur son enregistrement. Pourquoi

la vidéo du conseil a-t-elle été supprimée et n'est plus accessible sur le site de la ville ? Avons-nous, avez-vous, quelque chose à cacher à nos concitoyens?

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien, bon. Sur ces allégations, le côté financier je vais passer la parole à mon agent aux finances.

Non, je n'ai rien à cacher Monsieur Bayraktar. Si vous vous y mettez aussi on n'a pas fini. Sur l'audit, je balaye volontairement. Est-ce que j'ai quelque chose à cacher ? Non. Point. Pour ce qui est de l'audit, l'audit s'est terminé, il s'est fait en deux phases. De toute façon, vous avez une partie des réponses dans les décisions que nous examinerons après.

Monsieur BAYRAKTAR : La moitié du dossier est noircie Monsieur...

Monsieur le Maire : Alors attendez. On examine pour l'instant le compte rendu on ne va pas ...

Monsieur BAYRAKTAR : D'accord !

Monsieur le Maire : On examine le compte rendu. Donc l'audit s'est déroulé en deux phases. La deuxième phase s'est terminée le 31 décembre, quoi qu'en disent certains. On est le 14 janvier, j'estime que l'on peut très bien attendre un peu que l'auditeur rédige l'audit. Je lui donne le temps, il n'y a aucun problème. Il est bien évident que je suis au courant personnellement, ce qui est un peu normal, du contenu de cet audit mais globalement, oralement.

Le compte rendu qui sera un compte rendu écrit vous sera communiqué dès que je le posséderai. Je ne vous cache rien, c'est promis.

Monsieur BAYRAKTAR : Et concernant, le...

Monsieur le Maire : Alors pour tout ce qui est financier, je passe la parole à Monsieur CLAEYS.

Monsieur CLAEYS : Merci. Mes meilleurs vœux à chacun également, une bonne année 2021, beaucoup de santé surtout et de bonheur.

Monsieur Bayraktar, je suis content parce qu'on va commencer l'année en étant d'accord vous et moi. Vous anticipez puisque des graphiques je vais vous en présenter juste après. Donc n'ayez crainte. Ça c'est le premier point.

Monsieur BAYRAKTAR : On n'a rien

Monsieur CLAEYS : Je termine Monsieur Bayraktar et ensuite je vous laisse la parole, il n'y a pas de soucis ! Concernant l'autre point, sauf erreur de ma part, nous avons notre directrice des services aux élus, à savoir Gwenaëlle Bocket qui a envoyé un listing qui a été reçu en tout cas par un groupe de l'opposition. Je pense qu'il a été reçu également de votre côté. Si cela n'a pas été le cas effectivement nos services techniques vous répondrons et vous renverrons l'intégralité.

Monsieur BAYRAKTAR : Concernant les dépenses pour le COVID ?

Monsieur CLAEYS : Tout à fait.

Monsieur BAYRAKTAR : Oui bien reçu mais sans explications, sans rien.

Monsieur CLAEYS : Ceci étant D'accord ! Mais, ceci étant c'est le type de question qu'il faut poser en commission. Je pense qu'aujourd'hui nous sommes à un conseil municipal, il y a des questions à l'ordre du jour, on a fait une commission de finances. On va jusqu'au bout de la commission de finances, ça nous évite de perdre du temps aujourd'hui.

Monsieur BAYRAKTAR : Ça a été posé mais nous n'avons pas eu la réponse.

Monsieur CLAEYS : Ce sera rectifié n'ayez crainte.

Monsieur BAYRAKTAR : Et concernant la diffusion qui a été supprimée vous avez une réponse ?

Monsieur le Maire : Oui. Nous n'avons pas les moyens qu'à Dunkerque. On va se comparer à Dunkerque si vous le voulez bien, ils ont les moyens avec une régie, plusieurs d'entre nous assistent aux conseils municipaux de Dunkerque, il y a une régie, il y a les moyens techniques, Corsaires TV etc... Nous n'avons pas ces moyens là et je vous dis le but n'est pas de garder. J'espère d'abord que le plus rapidement possible nos conseils municipaux pourront être publics, malheureusement ce n'est pas possible à ce jour, mais j'espère que cela pourra rapidement être résolu. A partir de là, mon but n'est pas de faire un show d'un conseil municipal. Le conseil municipal n'est pas fait pour ça. Il est retransmis pour que les personnes intéressées regardent actuellement et écoutent ce que l'on dit. Après, il y a un compte rendu écrit accessible à tout le monde. Ce n'est pas un show.

Monsieur BAYRAKTAR : Une vidéo c'est mieux, ça peut permettre à tout le monde de pouvoir la regarder à tête reposée pour revoir certaines choses que l'on n'a pas comprises.

Monsieur le Maire : Vous savez, essayez. Enfin bien sûr, comme vous êtes ici vous ne pouvez pas mais, regardez de temps en temps le nombre de personnes qui regardent. Ça m'est arrivé pour le conseil de Dunkerque, avant que je sois élu, de regarder le nombre de personnes qui regardent. Ça ne passionne pas les foules. Si, nos travaux intéressent, c'est normal, les travaux intéressent mais nos discussions, ça n'intéresse pas grand monde.

Monsieur BAYRAKTAR : Mais laissez ...

Monsieur le Maire : Monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais rebondir sur ce sujet de la retransmission en direct du conseil municipal puisque je vous ai interpellé par mail le 2 décembre 2020, donc fin d'année dernière suite à cette suppression du conseil municipal. Alors vous m'avez répondu que dans ce domaine vous étiez entrain de tâtonner que vous n'aviez pas la maîtrise des réseaux sociaux alors est-ce que c'est un reproche auprès du collaborateur qui filme aujourd'hui les réseaux sociaux ?

Moi, je pense Monsieur le Maire, que cette vidéo a été supprimée volontairement. Pourquoi ? Parce que quand on filme en direct, après on partage sur la page et c'est ce qui a été fait. Et cette vidéo a été supprimée après. C'est-à-dire qu'elle a été publiée et ensuite supprimée. Cela veut dire qu'il y a eu volonté de la supprimer. Et donc ceci est anormal. Et il n'est pas question ici de faire un show. Il est question ici de démocratie. De retransmettre les débats. Quand on a une salle qui est fermée au public pour raison sanitaire, il est normal que nos débats puissent permettre à chaque citoyen de s'intéresser, de s'informer, de suivre peut-être après coup parce que des personnes travaillent ou n'ont pas la possibilité de suivre en direct, de suivre après coups le conseil municipal. Et donc, il y a une volonté de supprimer ce conseil municipal des réseaux sociaux. Donc nous espérons que la retransmission qui est faite aujourd'hui en direct ne subisse pas le même sort. En tout cas, nous y veillerons et je peux vous assurer que nous y veillons déjà. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Nave, nous y veillerons et vous y veillerez.

Donc j'en reviens, pas d'autres questions sur le compte rendu ? Est-ce qu'on peut le considérer comme approuvé ?

Abstention ? Approuvé ? Refusé ?

Approuvé, très bien, merci.

PROCES VERBAL DES DEBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBERATION N°01 DU 14 JANVIER 2021

Monsieur le Maire : Ensuite viennent les décisions prises en vertu de l'article L-2122-22. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ?

Je passe la parole à Monsieur Nave puis à Monsieur Coeuignart.

...Temps pour récupérer un micro...

Ça n'est pas fait volontairement Monsieur Nave, promis juré.

Monsieur NAVE : Merci Monsieur le Maire, sur le compte rendu des décisions, il y aura deux voix puisque mon collègue Bruno Lemaire interviendra juste après moi pour compléter mon propos.

Moi j'interviens particulièrement sur les décisions 19 et 20 concernant l'audit qui a eu lieu au sein des services. Alors vous nous avez transmis effectivement les contrats. Les deux contrats, le contrat initial qui a permis de faire l'audit de fonctionnement des services, puis le deuxième le renouvellement, qui doit permettre de proposer un fonctionnement meilleur. Alors vous nous mettez ici effectivement les contrats de votre colonel, pardon de votre conseil. Je me suis trompé. Et nous avons ...effectivement...

Monsieur le Maire : Non non, vous ne vous êtes pas trompé allez, arrêtez ...

Monsieur NAVE : Ma fourche a langué. Effectivement, nous avons...

Monsieur le Maire : Vous voyez ! Vous n'apportez vraiment pas de l'eau au moulin... parce que entendre de telles bêtises, ce n'est pas bon et ça ne fait pas sérieux.

Monsieur NAVE : Mon propos vous montrera que c'est sérieux. C'est très sérieux parce qu'on parle ici de santé humaine et du bien-être des salariés pour lesquels je vous ai interpellé à plusieurs reprises par courrier. Pour lesquels j'ai également interpellé Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République début décembre, sur la situation alarmante qu'on subit un certain nombre de salariés, et que vont subir encore un certain nombre de salariés puisque vous avez fait croire à certaines personnes qu'ils allaient pouvoir être promu, avoir des postes gratifiants, sans diplôme parfois, et donc vous allez mettre ces personnes en difficultés.

Alors votre conseiller en organisation ou votre conseiller en désorganisation, il faut ici le dire publiquement a quand même coûté 1 500€ par semaine. Donc du 15 juillet jusqu'au 31 décembre soit plus de 30 000€. Ça fait cher le conseil, surtout quand on voit les résultats.

Effectivement on reçoit ici un certain nombre de documents qui sont noircis et il me semble, trop noircis. Parce que vous noircissez également, vous anonymisez des dates de missions, par exemple là on voit qu'il a été missionné pour deux mois, puis après pour trois mois jusqu'au 31 décembre. Il me semble que ces informations sont accessibles à tous les élus et qu'il n'y a pas besoin de les noircir. Donc pourquoi ce noircissement plus que de raison ? S'il est possible de nous répondre ?

On apprend également que ce conseil est censé être là le temps de l'arrivée d'un DGS, or il a fait exactement le travail d'un Directeur Général des Services. Ce qu'on demande à un directeur général

des services c'est de réorganiser les services, de les mettre en fonctionnement donc vous avez payé un monsieur, plus de 30 000€ pour qu'il fasse le boulot d'un DGS. Et en plus, on apprend dans ce contrat qu'il est possible que ce monsieur vienne conseiller le futur DGS, vous allez encore une fois payer 1 500€ par semaine ? Il y a quand même du « foutage de gueule » pardon pour le mot mais il y a du « foutage de gueule ». Surtout quand on voit les tarifs de ce monsieur et les résultats. Surtout donc sur ces deux décisions, nous serons opposés et je passe la parole à mon collègue Bruno LEMAIRE pour le reste.

Monsieur le Maire : Attendez, je vais vous répondre à ce sujet.

D'abord renseignez-vous un petit peu Monsieur Nave sur le prix d'un audit et vous vous apercevrez que le prix de l'audit que nous avons demandé est nettement, ...

Monsieur NAVE : *Inaudible*

Monsieur le Maire : Non ! Non ! attendez..., est nettement...

Monsieur NAVE : *Inaudible*

Monsieur le Maire : La discussion va être fermée, vous avez parlé, je parle. Je vous réponds, point final.

Le prix d'un audit, regardez sur internet, regardez sur tout ce que vous voulez, le prix d'un audit est nettement supérieur au prix que notre auditeur nous a demandé. Maintenant, vous nous reprochez d'avoir noirci. Ce n'est pas moi qui ai noirci, c'est l'auditeur, mais en plein accord avec moi. Je peux vous préciser que si nous avons communiqué tous ces renseignements privés, ils pouvaient être divulgués, photocopiés etcetera... Par contre Monsieur Nave, si vous voulez consulter sans les phrases noircies, si vous voulez et je m'adresse à tout le monde, si vous voulez consulter les pages, vous pouvez venir consulter avec une personne de la ville, un agent municipal sera là mais vous pourrez consulter, sans téléphone pour faire de photocopie etcetera. D'accord ?

Je peux maintenant vous dire que je ne sais pas où vous avez appris que cet auditeur allait être pris et assister un Directeur Général des Services. Je peux vous dire que non, un Directeur Général des Services est en cours de recrutement et donc le travail de l'auditeur est terminé depuis le 31 décembre. Point final.

Alors maintenant vous me parlez de, bien sûr je sais bien qu'on a parlé qu'il y allait y avoir des suicides à Saint Pol en pagaille dans les services et tout cela parce que tout le monde été mal et tout ça. Mais je peux vous dire que d'ores et déjà les agents de la ville ont eu des promotions, d'ores et déjà nous sommes en train de recruter du personnel à la suite de cet audit. Voilà. Donc on est loin de la situation catastrophique que vous décrivez. Mais c'est quand même extraordinaire, je vois dans la presse à Dunkerque qu'il y a 600 employés qui partent à la CUD et tout se passe bien ? Tous les employés de la ville de Dunkerque sont contents ? Je ne sais pas. Voilà. Je passe la parole à Monsieur CLAEYS.

Monsieur CLAEYS : Oui, pour compléter ce que Monsieur le Maire vient de dire, je tiens à indiquer quand même que sur ce type d'audit effectivement ...

Monsieur Nave : inaudible

Monsieur CLAEYS : Monsieur Nave, si ma réponse vous intéresse ? Merci.
Sur ce type d'audit...

Monsieur NAVE : Il y a du respect à avoir...

Monsieur CLAEYS : Vous n'avez pas manqué de respect à Monsieur Deguines au précédent conseil ?
Non ?

Monsieur NAVE : Non pas du tout !

Monsieur CLAEYS : Vous l'avez réveillé je vous rappelle, bref...

700€ par jour... Merci d'écouter s'il vous plaît. 700€ par jour pour ce type de conseil, pour ce type d'audit, vous tapez sur internet c'est 700€.

Monsieur NAVE : inaudible

Monsieur le Maire : Monsieur Nave, taisez-vous !

Monsieur CLAEYS : La personne qui été présente sort de Saint-Cyr et ce n'est pas une expression. Elle sort vraiment de Saint-Cyr. D'accord ? Donc forcément ça a un coût effectivement. Bienvenue.
Vous parlez d'allégation, vous mettez en avant le fait que certaines personnes sont effectivement au bord du suicide, ne sont pas bien etcétera... Monsieur le Maire l'a indiqué lors du précédent conseil, je vous le ré-indique aujourd'hui notre porte est ouverte.
Je reçois une personne qui est en souffrance lundi prochain à 14h ; Une sur 342 salariés ; 342 agents, une. Alors peut-être qu'ils préfèrent venir se confier à vous, mais en l'occurrence, ils font peut-être une bêtise. Je les recevrai avec un grand plaisir et on s'expliquera. Et s'il y a de la souffrance on fera en sorte de faire passer cette souffrance. S'il doit y avoir des mutations parce qu'on ne se sent pas bien, on le fera. On le fera, nous sommes des humains. Voilà, merci.

Monsieur le Maire : Non, non, non Monsieur Nave sur ce sujet c'est terminé. Je passe la parole à Monsieur Lemaire.

Monsieur LEMAIRE : Oui, merci. En préambule à mon intervention il est bon de préciser deux points. Lors de la commission du 5 janvier 2021 votre premier adjoint a prononcé en présence de plusieurs élus une phrase terrible qui pourrait avoir des conséquences graves je le cite « nous n'avons pas trouvé de gros détournement de fond d'argent public » ceci sous entends qu'il y ait eu des détournements de fonds publics. Pouvez-vous nous indiquer votre position et nous expliquer quels sont les détournements qui aurait eu lieu ?

Monsieur CLAEYS : Indiquez-moi les témoins s'il vous plaît Monsieur Lemaire ?

Monsieur LEMAIRE : Pardon ?

Monsieur CLAEYS : Indiquez-moi les témoins s'il vous plaît Monsieur Lemaire ?

Monsieur LEMAIRE : Tous ceux qui étaient là à la commission ! Maintenant si quelqu'un me dit qui est un menteur il peut se lever et venir me voir.

Alors bien sûr, il s'agit de la précédente mandature soit 2014-2020.

Autre chose, une commission, ça c'est pour votre premier adjoint, n'est en rien une chambre d'enregistrement des conseils municipaux. Les questions posées en commission doivent être également et surtout posées en conseil municipal. Donc, personne n'interdira à mes collègues et moi-même de vous poser toute question aussi dérangeante soit elle. Je vous remercie.

Maintenant pour revenir au sujet qui nous intéresse, c'est-à-dire le compte rendu des décisions. Sur la 223 manque cachet, date, signature producteur et organisateur.

Sur la 235 manque cachet, date, signature producteur et organisateur. Il y a donc lieu de rejeter ces deux décisions.

Sur la 254 pourquoi 12 stagiaires seulement ? Sur 12 stagiaires, seulement 2 jeunes Saint-Polois alors que la proposition financière du centre de formation AFOCAL établie le 6 novembre 2020, stipule que tous les stagiaires seront issus de Saint Pol.

Maintenant, concernant toujours ce compte rendu, pouvez-vous nous préciser sur les numéros 16, 17, 18, 19, 20 et 21 quels seront les numéros de décisions ? Elles sont manquantes, je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est d'une importance capitale j'avoue. Je pense que ça, ça peut être posé en commission, c'est vraiment typiquement les questions qui peuvent être posées en commission pour éviter de nous faire perdre notre temps. Merci Monsieur Lemaire.

Je passe la parole à Monsieur Coeugniart.

Monsieur COEUGNIART : Bonsoir à toutes et à tous, mes meilleurs vœux. Monsieur le Maire, excusez-moi mais je vais reprendre une partie de ce qui vient d'être dit mais bon c'était mon discours qui était initialement prévu. Monsieur le Maire délégué, deux remarques sur le compte rendu des décisions.

La première, en page 5 de celui-ci, où je vous posais la question de notre groupe « Vivre notre ville » sur l'audit organisationnel que vous avez lancé, pour connaître enfin les termes de la mission, sa durée, le nombre d'employés audités, le coût et pour quelle finalité ?

Vous nous informez par votre décision numéro 19, qui n'en est pas une, du contrat initial pour l'audit et la réorganisation des services et par votre décision numéro 20 qui n'est pas une, du renouvellement du contrat d'audit. Or dans les annexes 1 et 2 page 81 à 94, nous trouvons trace d'une lettre de mission en date du 13 juillet 2020 du président du groupe GABA Conseil, M. Stéphane Galy-Dejean, avec un déroulé de mission en partie dactylographié et des lignes manuscrites, surchargées de noir à plusieurs endroits du document afin certainement ou semble-t-il de nous cacher des choses. Mais...

Monsieur le Maire : Vous n'allez pas vous y mettre aussi Monsieur Coeugniart s'il vous plait ? J'ai de l'estime pour une bonne partie des membres de l'opposition dont vous faites partie.

Monsieur COEUGNART : C'est gentil.

Monsieur le Maire : Mais soyez un peu plus sérieux que d'autres membres de l'opposition.

Monsieur COEUGNART : Enfin bref ça me surprend de voir un document présenté à l'ensemble des élus où les $\frac{3}{4}$ des choses inscrites sont rayées de noir. En plus ça n'est pas une décision. C'est une lettre de mission donc ce n'est pas une lettre de commande de la mairie qui doit préciser le montant de la prestation, sa durée, un cahier des charges détaillé. Y-a-t-il eu une mise en concurrence des prestataires par 3 devis ? Aucune mention non plus s'il s'agissait d'organiser, alors vous allez me hurler, « un audit règlement de compte » ? Alors sur les points 19 et 20 de ce compte rendu, notre groupe « Vivre notre ville » votera contre sans aucune hésitation.

Enfin la seconde remarque concerne les festivités de Noël. Sur la période du mois de décembre 2020 elles n'ont retenu l'attention que d'une très infime partie de la population. Des reportages photos ont été réalisés mais nous ne voyons pas de décision, de contrat concernant la société qui a été chargée de réaliser les photos. Aussi pourriez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ? Où sont ces photos ?

Monsieur le Maire : C'est la ville Monsieur Coeugniart qui réalise les photos.

Monsieur COEUGNART : C'est le reporter de la ville ?

Monsieur CLAEYS : Oui, oui.

Monsieur COEUGNART : C'est une question.

Monsieur CLAEYS : Oui, c'est Jonathan ici présent qu'on remercie au passage.

Monsieur le Maire : Il est là !

Monsieur COEUGNART : Je ne pose plus de questions, c'est des remarques, vous m'avez dit de faire des remarques pas de questions. Donc voilà. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Claeys vous avez la parole.

Monsieur CLAEYS : Oui, juste pour répondre vis-à-vis du contrat qui est effectivement énormément surligné de la société GABA Conseil. Ont été surlignées, toutes les informations commerciales en

réalité. Sous la demande de Monsieur Galy-Dejean, vous comprendrez bien, enfin, j'ose espérer que vous comprendrez, qu'il a souhaité ne filtrer que les informations légales. La presse lui a fait une certaine image. Malheureusement pour lui vous tapez Gaba-Conseil sur Google, vous voyez bien effectivement l'image qui en est dégagée et lui il a encore une société à faire tourner pour un certain nombre d'années. Donc, il a été très à la lettre d'un point de vu législatif et il a surligné tout ce que nous n'étions pas en droit de connaître. Maintenant, comme Jean-Pierre le disait tout à l'heure, le document intégral est en accès à la mairie, il n'y a aucun souci. On vous accompagnera et vous pourrez le consulter sans aucun problème. Monsieur Coeuignart ?

Monsieur le Maire : Madame Varlet ?

Madame VARLET : J'ai juste une remarque, peut-être est-ce un oubli de votre part mais, lors de la commission finances on nous a indiqué que les décisions 1 à 5 étaient supprimées. Et donc, est ce que c'est bien encore le cas aujourd'hui ?

Monsieur CLAEYS : Oui parce qu'en fait les manifestations ont été annulées à cause de la COVID, tout à fait.

Monsieur le Maire : Tout à fait, oui c'est annulé, malheureusement. Voilà, nous n'avons pas pu faire tout ce que nous avions décidé malheureusement.

Donc, pour les décisions c'est un vote global, est ce que... Oui c'est comme ça ! Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui vote contre ?
Je vous remercie.

PROCES VERBAL DES DEBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBERATION N°02 DU 14 JANVIER 2021

Monsieur le Maire : Délibération suivante, approbation du programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du contrat de ville d'agglomération pour l'année 2021.

Il vous est rappelé que ces actions ont été coproduites avec l'ensemble des acteurs. Les actions répondent aux priorités du territoire dans le respect des quatre piliers du contrat de ville :

- L'emploi et le développement économique,
- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Alors, les actions Politique de la Ville en direction des habitants, sous maîtrise d'ouvrage Villenvie – 512 317 €

Le financement communal spécifique dans le cadre du Contrat de ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : au titre de l'ingénierie du Contrat de Ville et du NPNRU – 319 570 €.

Ça correspond à « l'animation, coordination et conduite du projet de Cohésion Sociale / Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale / Contrat de Ville et NPNRU »

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 299 450 euros.

La « médiation et parole de quartier », la participation communale demandée au profit de Villenvie est de 20 120 euros. Ces sommes correspondent aux frais de fonctionnement, une partie du salaire des agents.

Au titre des actions spécifiques dans les Maisons de Quartier – 18 800 €.

« Accompagnement à la parentalité / Lien Parents Enfants » :

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 10 000 euros. C'est le co financement, partie ville de 10 000€ périscolaire plus ateliers pour les ados en quartier prioritaire.

Les « Ateliers Espace Bayard – Résidence Lemaire » :

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 8 800 euros ce qui correspond au loyer du local au rez-de-chaussée de la résidence Charles Lemaire.

Au titre de la Réussite Educative et de la Parentalité – 44 900 €

C'est la « Coordination du dispositif et animation de l'Atelier / Référent pour l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien » au titre du Programme de Réussite Educative

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 30 400 euros. Co financement salaire de la coordinatrice du DRE, Angéline Lamie, accompagnement des jeunes en difficulté scolaire.

« Référent de parcours du Programme de Réussite Educative » au titre du Programme de Réussite Educative :

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 14 500 euros, co financement salaire du référent de parcours, Valérie.

« Réseau partenarial Parentalité / Action LEP Guynemer Bien-être Estime de soi » :

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 12 500 euros. 4000€ programme accompagnement réussite éducative, jeunes en difficulté scolaire du lycée Guynemer. Atelier bien être 8500€ réseau de la parentalité, financement d'un magazine, guide des journées de parentalité depuis 5 ans. Journée de la parentalité qui se déroule fin janvier.

Au titre du renforcement de la concertation citoyenne – 51 100 €

« Coordination du Projet de Concertation Citoyenne et Animation du Café Info Citoyen »

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 51 100 euros

Au titre de la Santé – 3 000 €.

C'est le « Café Santé Consultatif ».

La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 3 000 €. C'est le co financement d'actions de santé type Diabétobus et la lutte contre les addictions.

Financement communal de Droit Commun.

Au titre du renforcement des projets d'habitants – 16 611 €

« Les rendez-vous des quartiers solidaires » dans le cadre de l'opération « Nos Quartiers d'Eté »

La participation communale au titre de la dotation globale est de 16 611 euros. Les actions ont été modifiées cette année et adaptées en fonction de la situation sanitaire.

Au titre du dispositif Ville Vie Vacances – 17 886 €

« Le sport et la culture, vecteurs de citoyenneté pour les jeunes ».

La participation communale au titre de la dotation globale est de 7 087 euros.

« A la découverte de la culture urbaine ».

La participation communale au titre de la dotation globale est de 10 799 euros. C'est un co financement Etat/Ville, les actions sont menées par Villenvie sur les quartiers prioritaires notamment sur la fracture numérique.

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association des Parents Relais du Collège Robespierre,

« Soutien aux actions d'accompagnement scolaire et culturel au collège Robespierre » :

La participation communale demandée au profit de l'association des Parents Relais du Collège Robespierre est de 2 500 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association Coup de Pouce

« Coup de Pouce Clé » :

La participation communale demandée au profit de l'association Coup de Pouce est de 500 euros. C'est l'accompagnement des jeunes mauvais lecteurs.

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association ACL Proxi'Pol

Le « Développement de l'activité de l'atelier chantier d'insertion »

La participation communale demandée au profit de l'association ACL Proxi'Pol est de 15 000 euros. C'est un co-financement Etat/Ville à 50%

Sous maîtrise d'ouvrage de l'AFEV

« Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire dans le cadre du PRE »

La participation communale demandée au profit de l'association AFEV est de 1 000 euros. C'est l'accompagnement des scolaires, des enfants de primaire à leur domicile.

Sous maîtrise d'ouvrage de l'Association la Saint Poloise.

La participation communale demandée au profit de l'association la Saint Poloise est de 8 950 euros. L'association La SAINT POLOISE fournit un accompagnement d'urgence aux familles en très grandes difficultés.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Section du Centre d'Action Sociale.

« Programme de Réussite Educative », décliné à travers 6 actions :

- Coordination du dispositif et animation de l'Atelier / Référent pour l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien
- Référent de Parcours du Programme de Réussite Éducative
- De l'exclusion à la responsabilisation : être acteur de son parcours
- Soutien financier aux familles
- Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire (AFEV)
- Coup de pouce Clé

Voilà, donc il vous est demandé d'adopter ces actions pour l'année 2021. Y a-t-il des remarques ? Alors ? Beaucoup de remarques. Madame Varlet.

Madame VARLET : Merci Monsieur le Maire. Quelques remarques oui, la première concerne le volet réussite éducative et parentalité. Il y a une erreur dans le sous total qui s'élève à 57 400€ et non pas à 44 900€.

Monsieur le Maire : C'est laquelle Madame Varlet ?

Madame VARLET : Alors c'est sur les actions en fait menées par Villenvie, au titre de la réussite éducative et de la parentalité.

Monsieur le Maire : D'accord, ok.

Madame VARLET : Ensuite je pense qu'il aurait été intéressant de mettre en avant les nouvelles actions puisqu'il y a des actions qui sont reconduites d'une année sur l'autre.

J'ai bien eu comme information, lors de la commission, qu'il y avait effectivement des actions qui n'étaient pas reprises dans l'ensemble des actions présentées parce qu'elles n'avaient pas pu totalement être réalisées de par le confinement mais il aurait été intéressant d'avoir le report de ces actions.

Je parlerai notamment de l'action avec l'AFAD et je tiens à rappeler aussi que l'AFAD aussi agit pour les familles qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants. Et c'est intéressant en tout cas de maintenir ce partenariat avec l'AFAD.

Notamment aussi en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire puisque quand il y a eu la nouvelle convention avec Villenvie ça fait partie également des axes à développer avec l'association Villenvie. En tout cas, ce qui est intéressant dans ce contrat de ville c'est la démarche de la pleine implication des conseils citoyens. Et, je sais bien ici que l'ensemble de ces actions doivent encore être validées et qu'elles le seront ultérieurement.

Monsieur Deguines nous a informé en tout cas que ça l'était à la fin du mois et ce sera effectivement aussi développé lors d'un prochain conseil communautaire puisque c'est la Communauté Urbaine qui, bien évidemment porte le projet. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. En ce qui concerne l'Economie Sociale et Solidaire, j'ai rencontré, hier madame la Déléguée du Préfet à ce sujet. On a bien échangé sur ça. En effet, il y a bien une étude notamment sur la création d'une épicerie sociale et solidaire. Nous sommes en train de discuter de l'implantation. Parce que la première implantation qui nous a été suggérée c'était à l'entrée de la Cité des Cheminots. C'était l'AFAD qui avait fait cette proposition. Je ne trouve pas cet emplacement idéal. C'est une entrée de ville, une entrée de la Cité des Cheminots. Vous n'ignorez pas que dans la Cité des Cheminots, dans le cadre du NPNRU, on a l'intention de faire une belle cité Jardin. De refaire, recréer une belle cité Jardin et mettre une épicerie sociale et solidaire à l'entrée de la cité des Cheminots n'était peut-être pas le bon endroit. Madame la Déléguée du Préfet a adhéré à ce que je pensais. Donc, nous sommes en train de réfléchir et je verrais Monsieur Lecomte de l'AFAD pour en rediscuter avec lui.

En ce qui concerne le conseil citoyen, Madame Varlet, c'est vrai que nous n'avons que de bons échos et que de compliments sur le fonctionnement et sur la qualité de nos conseillers citoyens. Madame Catoire est là, qui en fait partie mais qui a dû démissionner puisque maintenant elle est élue et ne va pas me contredire.

Madame VARLET : C'est important de rappeler l'implication des conseillers citoyens. On le fait rarement mais je sais que sur l'ensemble de ces actions ils sont pleinement mobilisés et ça leur prend en tout cas beaucoup de temps notamment par les réunions qui sont organisés par la Communauté Urbaine et c'est bien de le rappeler.

Monsieur le Maire : Ça c'est bien vrai. Ensuite, Monsieur Coeugniart ? Non ? Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Merci Monsieur le Maire. La politique de la ville repose sur des axes essentiels. Avec le logement, l'éducation et l'égalité des chances dans plusieurs domaines. Cette politique, en vigueur depuis 40 ans, a pour objectif de répondre à ces défis à coup de dépenses pharaoniques au point d'être qualifiée de plan Marshall des quartiers par certains élus.

Avec ces nombreux objectifs vous nous demandez d'investir 512 317€ dans la politique de la ville à Saint Pol sur Mer pour cette année 2020. Mais pour quel résultat ? Quel est l'état des logements dans notre ville ? Nos logements ont besoin d'être rénovés et nous pouvons le concéder nous prenons du retard par rapport aux autres villes de l'agglomération Dunkerquoise. Où sont les logements propres qui consomment peu d'énergie, en favorisant le climat et l'économie des ménages ? Où sont les éco-quartiers, symbole du 21ème siècle et du retour au localisme. Où en est le NPNRU avec des travaux qui devaient commencer en 2020. Rien de tout cela ne semble avoir avancé avec la politique de la ville en 2020.

Quel est le niveau scolaire dans notre ville ? En baisse comme dans le reste du pays. Pire la fracture sociale se fait ressentir de plus en plus à Saint Pol sur Mer. Sans parler de la paupérisation qui s'accélère et continuera malheureusement avec la crise sanitaire. Nous nous félicitons qu'un budget soit accordé à l'aide aux devoirs de notre commune mais quelle est sa part dans le budget global ? Même pas 10%, une misère. L'éducation est essentielle pour diminuer la fracture sociale et augmenter l'égalité des chances. C'était votre slogan « Restons Saint-Polois dans le grand Dunkerque » mais comment cela se traduit-il ? Nos enfants ont-ils accès aux infrastructures de Dunkerque ?

Enfin sur le dernier point, l'égalité des chances, ce terme à l'avantage de tout dire et surtout de rien dire, de quoi parle-t-on ? De santé ? De vie associative ? De pauvreté ? Concernant la vie associative et la pauvreté, est-il normal de dépenser autant d'argent dans une association ? Villenvie qui n'a aucune obligation de résultat. Nous ne le pensons pas.

A contrario, nos clubs et associations sportives qui sont essentiels pour créer du lien social voient leurs budgets diminuer. Cela est bien dommage, car ces associations sportives ont des résultats qui sont quantifiables et bien souvent très bon en termes humains, sportifs et financiers. Pour ce qui est des quartiers, le ministre de l'intérieur Gérard Colomb lors de son départ en 2018 disait « aujourd'hui on vit côte à côte et demain je crains qu'on ne vive face à face » cela nous semble de plus en plus d'actualité et aucune solution n'est proposée.

Votre programme manque d'ambition et ne s'attaque pas à la racine du problème. Bref, un pansement sur une jambe de bois. L'éducation doit prendre plus d'importance dans ce budget, avec par exemple la création d'une petite école du savoir pour consolider les fondamentaux et développer l'aide aux devoirs. En parallèle, des sommes monumentales attribuées à ce mille-feuille que constitue Villenvie doivent être justifiées. Et si ce n'est pas le cas, réorientées vers d'autres objectifs. Un modèle non pas d'intégration mais véritablement d'assimilation doit être inculqué au sein de notre commune. Une

attente de résultat doit dicter nos démarches, surtout pour ce qui concerne des points essentiels comme le logement. Nous devons être exigeants.

Aujourd'hui deux options se présentent à nous, continuer dans une politique dépensière qui ne résout pas les problèmes et ne répond pas à nos enjeux de société mais colmate les fuites ou alors adopter la doctrine « gouverner c'est prévoir » avoir une vraie vision et proposer une politique réellement novatrice qui permet de répondre aux enjeux de nos temps. Nous nous abstiendrons pour la première et nous défendrons la seconde.

Monsieur le Maire : Monsieur Clément.

Monsieur CLEMENT : Oui merci Monsieur le Maire. Je présente mes meilleurs vœux à tout le monde, bien évidemment en ce début d'année. Je voulais simplement savoir suite au départ de Réginald Fauconnier, qui était l'ancien directeur de Villenvie, qui sera nommé nouveau directeur de Villenvie ? Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Il y a un jury de recrutement qui a eu lieu et dont faisait partie Monsieur Claeys. C'est Monsieur Seck qui sera le nouveau directeur de Villenvie. Il est actuellement, enfin il travaillait jusqu'à ce jour, il commence son travail à Villenvie lundi donc il était jusqu'à ce jour un agent de l'ADUGES. Je l'ai rencontré. Je dois dire qu'on a eu une bonne discussion, franche et bon ça me donne l'occasion de répondre à Monsieur Briche sur Villenvie.

Alors vous me dites Monsieur Briche que Villenvie n'a aucune obligation de résultat. On rit là, c'est une plaisanterie. Villenvie a bien entendu une obligation de résultat. Et Villenvie a d'ailleurs une subvention conséquente, on la verra d'ailleurs tout à l'heure dans le côté du budget et je peux vous dire que les actions que mène Villenvie sont très surveillées entre guillemets. Surveillées par moi-même et par le conseil d'administration de Villenvie dans lequel il y a des représentants de la municipalité. De tout cela j'ai discuté avec Monsieur Seck, le nouveau directeur qui est venu me voir en présence de la Présidente de Villenvie et je peux vous dire qu'on est tombé d'accord sur beaucoup de points notamment sur la façon d'éviter les doublons entre Villenvie et la Ville. Il est tout à fait d'accord avec moi. Il commence le 18, c'est-à-dire lundi, son emploi et je le verrai dès le lendemain le 19 ou le 20 pour justement faire le point sur tout cela.

Donc ça c'est sur Villenvie. Alors obligation de résultat, oui. Villenvie a une obligation de résultat et Villenvie doit rendre des comptes à la municipalité comme toute association d'ailleurs qui bénéficie d'une subvention municipale.

Alors sur le niveau scolaire vous êtes satisfaits qu'on donne. Mais justement c'est le programme de réussite éducative. Si vous m'avez bien écouté, vous avez pu vous rendre compte qu'il y a un volet important dans toutes ces actions sur le projet de réussite éducative. Et contrairement à ce que vous dites, je ne sais pas si on pourra, Madame Merlevede pourra éventuellement fournir des statistiques de bachelier etcétera sur Saint Pol sur Mer, je peux vous dire que le niveau scolaire et le niveau post bac s'améliorent grandement.

Alors vous parlez du budget des associations sportives, on va rigoler. On verra cela tout à l'heure avec Monsieur Claeys, l'adjoint aux finances. Les associations sportives, on pourrait faire venir tous les présidents d'association, là-derrrière, je n'en connais aucun qui se plaigne, non seulement des installations, les installations sportives à Saint Pol sur Mer sont remarquables. Nous sommes en 2024 base arrière des Jeux Olympiques de Paris. Donc nous subventionnons aussi les associations. C'est vrai que cette année il y aura une diminution du au COVID de la subvention aux associations en général. Mais rassurez-vous, il leur reste assez d'argent pour vivre, largement.

Et puis vous vous rappelez, le NPNRU c'est une partie du contrat de ville. Alors là, on peut parler logement, amélioration, réhabilitation. C'est vrai, j'ai eu une question écrite de Monsieur Nave là-dessus. Ça traîne le NPNRU, oui, je suis d'accord. Il y a bien longtemps que j'aurais aimé que les travaux démarrent dans la cité des Cheminots, à Jean Bart Guynemer, il y a bien longtemps de cela. Mais ça va démarrer. J'ai signé cet après-midi le projet de démolition des Dahlias. J'ai rencontré Partenord en début de semaine, j'ai vu les plans de la réhabilitation de la résidence les Lys et les Violettes. Lundi, je reçois Monsieur Slimane Tir d'Habitat du Nord, pour justement, nous mettre d'accord. Maintenant il faut choisir le groupement pour la démolition et la réhabilitation de l'ensemble Jean Bart Guynemer. Et vous trouvez que ça n'avance pas ?

C'est vrai, je suis d'accord avec vous, c'est long, j'aurais préféré que ça aille beaucoup plus vite mais n'oubliez quand même pas que ce n'est pas à la ville que vous devez vous adresser. Il y a la Communauté Urbaine, il y a l'Etat, il y a la Région. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Non ?

Si c'est pour répondre à cela c'est non, c'est tout. On a eu une discussion, point final.

Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui vote contre ?

Je vous remercie.

PROCES VERBAL DES DEBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBERATION N°03 DU 14 JANVIER 2021

Monsieur le Maire : Monsieur Claeys, le budget.

Monsieur CLAEYS : Je vais donc ce soir vous présenter le budget 2021 de notre commune. Je voudrais également, comme Monsieur Lemaire tout à l'heure, avoir un préambule.

L'objectif n'est pas que ce soit la foire d'Empoigne ni des règlements de comptes tels que je pourrais l'entendre etcétera. Ceci étant, j'ai un peu envie de remettre l'église au cœur du village. J'ai pu lire à gauche, à droite sur les réseaux sociaux sur le magazine communal que malheureusement à Saint Pol il n'y a pas eu de DOB, de débat d'orientation budgétaire. C'est vrai, franchement c'est vrai. Mais je pense que l'opposition doit assumer sa part de responsabilité. Pourquoi ? lors du dernier conseil on a donné la parole à l'opposition pour avoir un débat d'orientation budgétaire. Le temps de parole a complètement été vampirisé par un audit du personnel. Vous n'avez parlé que de ça. Donc, en préambule, je voudrais vous dire que j'aimerais que ce soir on parle budget, j'aimerais qu'on parle d'avenir pour Saint Pol sur Mer et que les débats ne dérivent pas notamment vers des pizzas ou autre chose aussi bonnes soient elles.

J'ai accepté ce poste de premier adjoint je suis venu faire de la politique pour le sens noble de la politique, c'est-à-dire organisation de la ville, organisation de la cité. Je ne suis pas venu faire de la polémique. Ceci étant posé, j'ai souhaité également vous faire une présentation un peu plus pédagogique pour une simple et bonne raison, c'est qu'on a quand même 80% du conseil municipal qui a été renouvelé. J'ai voulu faire quelque chose de plus accessible que de vous balancer des chiffres et des grands tableaux qui ne font rire que notre directeur financier qui est derrière moi. Donc voilà comment va se présenter ma présentation, justement, je vais faire un retour sur le calendrier budgétaire, ensuite vous expliquer la structure du budget, le budget spécial de Saint Pol sur Mer, le budget d'investissement, le budget RH et les subventions. Comme ça, je pourrais répondre, Monsieur Briche, à vos interrogations.

Le calendrier budgétaire, alors le calendrier budgétaire s'organise de la manière suivante : Le 1^{er} décembre nous devons avoir un débat d'orientation budgétaire. Comme le nom l'indique nous étions là pour débattre du budget. Vers quel domaine ou quel autre nous allons diriger nos dépenses. Malheureusement je le répète ça n'a pas pu avoir lieu. Bref, ce DOB est complètement reversé au ROB de Dunkerque puisque nous sommes commune associée. Le ROB étant le rapport d'orientation budgétaire. Ce ROB, tout comme le DOB n'a pas vocation à chiffrer et notamment encore moins à la virgule près. Pourquoi je vous pose cette question ? Parce que lorsqu'on m'envoie en question écrite d'avoir un devis détaillé pour parler du DOB on est à côté de la plaque donc je tiens à l'indiquer. Un DOB, on ne parle que de l'orientation budgétaire. Ce DOB est reversé au ROB et le 14 janvier donc aujourd'hui, nous votons le budget prévisionnel, le budget prévisionnel spécial de la ville de Saint Pol. Le 27 janvier à Dunkerque est voté le BP et enfin au mois de juin nous aurons la chance de voter pour le compte administratif. Voilà comment s'organise une année budgétaire au sein de la commune.

Donc, comme je vous le disais en préambule, voici la structure de notre budget. Pour faire simple notre budget est composé en réalité de 3 budgets.

Le premier, c'est un budget RH d'accord, directement géré par Dunkerque puisque nous sommes communes associées.

Un budget d'investissement qu'on ne votera pas non plus ce soir. Il est négocié d'un point de vue politique entre Maires et ensuite entre techniciens.

Enfin ce soir nous allons voter le budget spécial qui va englober les trois autres parts de camemberts j'ai envie de dire : le fonctionnement, le SIVU et nos subventions.

Notre budget spécial donc, je vous le rappelle le fonctionnement, le SIVU et nos subventions, est décomposé de la manière suivante.

Comme vous pouvez vous en apercevoir il est donc de 10 900 000€ en fonction de ce que nous voterons tout à l'heure, et de ce qui sera voté à Dunkerque.

On va retrouver les dépenses du domaine technique qui représentent la plus grosse part de ces dépenses. 34%. Qu'est-ce que cela englobe ? Ça englobe notamment tout ce qui va être l'énergie, nos factures d'électricité, de carburant ... Mais également les factures de dépenses, tout ce qui est relatif à l'entretien.

Donc je vais reprendre, je pense que vous avez vu les vœux de Jean Pierre à la population sur les réseaux sociaux notamment, je vais reprendre ces propos. Il disait très simplement que nous étions et nous pouvons être fiers de notre personnel qui fait un travail remarquable et il faut faire un véritable appel au civisme des Saint-Poloise et des Saint-Polois.

On y met les moyens, on y met les moyens financiers on y met les moyens humains vous le verrez également après.

Voilà, ensuite le deuxième poste de dépenses, revient aux subventions. Donc, quand j'entends, qu'on me dit « Eh bien voilà on baisse les associations ! » c'est un scandale, vous voyez que c'est notre deuxième poste quand même dans le budget spécial, ça reste les subventions. Donc, il faut savoir raison gardée encore une fois faire de la politique, pas de la polémique. Merci.

Ensuite, je vous laisse voir pour le reste, on a le SIVU, la communication. Vous avez en face de chaque portion le montant en euros mais également le pourcentage qu'il représente sur le global.

Donc c'est ce budget spécial que nous voterons ce soir, qui sera mis au vote ce soir au conseil.

Monsieur le Maire : Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, Merci Monsieur le Maire. Monsieur CLAEYS, le costume de premier adjoint vous scied mal et les élus la majorité et de l'opposition ne sont pas vos élèves ni vos salariés. Et donc si vous voulez qu'on vous respecte, respectez-nous. Ça, c'est le premier point.

Il n'y a pas eu de débat d'orientation parce que souvenez-vous, en commission finances nous étions là pour parler finances et on a pas eu le document pour parler finances, parce que vous ne nous avez pas transmis le document

Monsieur CLAEYS : Parce que le débat d'orientation se fait en commission ? Vous disiez vous-même

Monsieur NAVE : Est-ce que je peux parler ? Je ne vous ai pas coupé ! Ayez un peu de respect de l'opposition encore une fois.

Monsieur CLAEYS : J'ai du respect de l'opposition Monsieur.

Monsieur NAVE : Alors laissez-moi parler maintenant, laissez-moi parler !

Monsieur CLAEYS : Et bien alors attendez la fin de la présentation !

Monsieur NAVE : Donc laissez-moi parler !

Monsieur CLAEYS : Attendez la fin de la présentation.

Monsieur NAVE : Laissez-moi finir mon intervention.

Monsieur CLAEYS : Je vous en prie, allez-y si ça vous fait plaisir...

Monsieur NAVE : Merci Monsieur Claeys, j'aime quand vous êtes respectueux !

Monsieur le Maire : Monsieur Nave s'il vous plait... Voyez comme encore une fois vous anticipez. Et vous voyez pourquoi je ne veux pas mettre ça à la Tv, sur téléphone en vidéo et tout ça...

Monsieur NAVE : Vous n'aimez pas la démocratie ?

Monsieur le Maire : Allez à vous.

Monsieur NAVE : Merci donc vous n'allez pas être déçu de la fin de l'intervention.

Monsieur le Maire : Je n'en doute pas.

Monsieur NAVE : Monsieur le Maire, ce budget primitif 2021 s'inscrit dans un contexte national difficile je vous l'accorde. Après la baisse des dotations financières de l'Etat aux communes les années précédentes, l'augmentation des frais de fonctionnement des communes notamment due à l'augmentation des énergies et en partie au coût de la vie, des collectivités locales ont dû faire face à la crise. Et je le disais, comme pour nos concitoyens, l'ensemble des collectivités subissent l'augmentation de l'énergie et cela impacte forcément notre budget de fonctionnement.

Cependant, Monsieur le Maire certaines dépenses posent question. La première question que nous posons Monsieur le Maire, est : quels sont vos liens et vos relations avec les entreprises du Pas-de-Calais et plus particulièrement du Calaisis, Marck, Calais, Offekerque etc... ?

Avez-vous, ou des membres de votre ancienne majorité, Madame VARLET comprise, des avantages financiers, des avantages en nature, avec certaines entreprises domiciliées sur ce territoire ?

Cette question est légitime, et j'y viens, pourquoi ?

Vous construisez un centre de dépôt des encombrants, et la société qui emporte le marché est la société Opale environnement basée à Calais.

Vous équipez les services municipaux avec des nouveaux véhicules et ces nouveaux véhicules viennent du Pas-de-Calais, commune les Attaques.

Vous achetez des équipements de cuisine pour le restaurant municipal et il me semble que, là aussi, c'est une entreprise basée dans le Pas-de-Calais qui a le marché.

Vous lancez l'extension du restaurant municipal et plusieurs entreprises viennent du Pas-de-Calais.

Sur ce sujet si nos calculs sont bons, l'extension du restaurant municipal va exploser le million d'euros nous en sommes quasiment à 1.5 c'est juste énorme. On parle d'une extension pas de la construction d'un palais.

D'ailleurs en parlant du Pas-de-Calais, c'est de là également me semble-t-il que vient votre conseiller en désorganisation interne, un rapport de 2017 indique même qu'il a été le directeur de cabinet de la ville de Marck. Marck, Marck, ce n'est pas dans cette ville qu'a également travaillé votre directeur des services techniques pour lequel on voit qu'une grosse partie du budget est accordé en fonctionnement ?

Ça commence à faire beaucoup Monsieur le Maire vous ne trouvez pas ?

Pour ne pas être trop long finalement, ce budget permet-il de répondre aux attentes de la population ou sert-il vos intérêts privés ?

En matière de sécurité par exemple, preuve que vous n'avez aucune réelle volonté d'arranger les choses, le budget repasse à 100 000€, pour la mise en place de nouvelles caméras. Par position électoraliste souvenez-vous, vous aviez un budget à 150 000€ l'année dernière. Une fois élu, vous vous empressiez de le baisser. On constate également une augmentation de la ligne fêtes et cérémonies. Alors que les manifestations sont annulées ou en partie annulées à cause de la crise, que se passe-t-il ? Vous préparez un pot de départ ?

Augmentation également de la ligne télécommunication. Nous pouvons comprendre cette augmentation dans la crise électorale, la crise sanitaire, mais aujourd'hui, comment expliquez-vous cette hausse ?

Baisse des subventions aux associations qui vont subir les décisions que vous avez prises seul et sans concertation. En 2020 j'ai d'ailleurs pu revenir sur les dépenses que vous aviez pu effectuer pour la crise du COVID. Et normalement, et notamment cette soudaine augmentation du poste de distribution des imprimés qui a explosé la part en un mois la part accordée pour les imprimés et les pubs. Monsieur le Maire, ne vous contentez pas de gérer la ville au jour le jour, donnez-nous une réelle vision politique de ce que sera notre commune dans l'avenir.

Et pour ce vote du BP nous demandons un vote à bulletin secret. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Les bras m'en tombent. Bon sur les sous-entendus là, je ne réponds pas ça ne mérite vraiment aucune réponse. Aucune réponse, si réponse il devait y avoir, ça serait une réponse juridique.

Pour le reste, je laisse Monsieur Claeys répondre. Vraiment je le laisse répondre parce que je me défasse, parce que je n'ai pas envie de vous répondre.

Monsieur CLAEYS : Alors Monsieur Nave. Vous avez commencé vos propos en disant que je ne devais pas jouer au maître d'école mais finalement, eh bien je suis désolé, mais je vais quand même jouer au maître d'école puisqu'en fait les questions que vous posez, je vais revenir on va faire le maître d'école.

Ce dont vous parlez, c'est-à-dire les dépenses passées seront votées en juin, dans le compte administratif, pourquoi vous en parlez aujourd'hui pour le BP ? On est sur ce qui va se passer et là vous me parlez de ce qui s'est passé il y a un moment, il faut être cohérent. Vous me demandez de ne pas être prof, mais finalement vous ne comprenez pas. Alors je ne suis peut-être pas suffisamment pédagogue, ça doit être ça...

Je vais répondre à une question parce que je n'ai pas tout noté au vol effectivement, mais le budget fêtes et cérémonies augmente alors oui ça doit paraître surprenant parce que on a la COVID, il y aura moins de fêtes parce qu'il n'y en aura pas ... C'est juste un appel d'offre qui a été passé par Dunkerque, remporté par une société qui nous fait augmenter notre budget. Voilà vous avez un élément de réponse. Ce n'est pas du trafic contrairement à ce que vous essayez de sous-entendre. Vous essayez de faire de la polémique encore une fois. Alors faisons de la politique ce sera mieux.

Alors sur le budget spécial, nous en étions... Pardon Madame Legros, vous vouliez parler peut-être ? Allons-y.

Madame LEGROS : Non, non, poursuivez, terminez votre intervention.

Monsieur CLAEYS : Merci. Merci. Alors sur le budget d'investissement qui je le rappelle n'est pas voté aujourd'hui, qui sera de 4 millions, là aussi je voudrais non pas jouer les maîtres d'école mais malgré tout pour les gens qui nous regardent sur Facebook, il peut y avoir un excès de langage, l'investissement n'est pas que ce qu'il y a de nouveau et qui va sortir de terre, entretenir son patrimoine, refaire une toiture c'est également investir au titre comptable et au titre des finances publiques. Ce qui veut concrètement dire que dans notre budget d'investissement de 4 millions d'euros, sachez qu'on a quand même les $\frac{3}{4}$ qui partent dans l'entretien de notre patrimoine immobilier. Ce qui n'est quand même vraiment pas neutre. Donc derrière vous avez, effectivement, des postes d'études, véhicules, informatiques, le mobilier et le matériel. Donc dans matériel on va entendre tout ce qui sera relatif aux tondeuses, aux machines à outils, ...
Voilà pour le budget d'investissement.

Alors dans le budget suivant, qui est le budget RH composé de 16 millions vous avez une fois encore la répartition par services et par domaines. Sachez qu'aujourd'hui nous avons 341 agents titulaires un peu plus de 50%, 51% sont au service technique, ça rejoint tout à fait les propos que je tenais tout à l'heure en vous disant que nous mettons à la fois les moyens financiers mais également les moyens humains pour ce plan PEP'S, pour la propreté dans notre ville pour le cadre de vie, pour le mieux vivre à Saint Pol sur Mer.

Derrière vous avez ensuite, 1% médico-sociale, 2% au niveau du sport, au niveau de la sécurité, de l'animation, le social et l'administratif. Vous avez la répartition de manière complètement transparente des agents municipaux. Evidemment ne sont pas pris en compte dans ce graphique les contractuels qui étaient, à titre d'information, 424 sur l'année passée.

Nous arrivons à un sujet qui pour Monsieur Briche est sensible. Je tiens à ré-indiquer, on l'a déjà dit mais il faut le rappeler nous avons reçu pour ma part, toutes les associations sportives en commission extraordinaire, extra-municipale des sports. J'ai expliqué, j'ai fait preuve encore une fois de pédagogie, les raisons pour lesquelles effectivement les subventions notamment d'un point de vue sportif allez et ont baissé. Pourquoi ? L'idée est simple, je vous rappelle que toutes ces associations sont des associations de loi 1901. Une association de loi 1901 n'a pas vocation à faire du bénéfice. L'année passée, nous avons versé des subventions pour couvrir des subventions de fonctionnement, pour

couvrir des frais. Frais qu'ils n'ont pas eu à cause du COVID. Ce n'est pas de leur fait, c'est pas de leur faute mais ce sont des frais qui n'ont pas été engagés puisqu'il n'y a pas eu d'activité. Comment expliquer au Saint Polois, à nos concitoyens, comment expliquer que nous allons verser par exemple la même chose à l'harmonie alors que l'harmonie n'a pas défilé dans nos villes ? Parce qu'elle n'avait pas le droit de défiler dans les villes. Comment aller l'expliquer ? Je vous écoute ? Si vous avez une explication cohérente, je vous écoute ? Comment aller expliquer à une autre association qui organise pour le personnel municipal un certain nombre de manifestation qui n'ont pas pu avoir lieu encore une fois, c'est pas de leur faute, mais ça n'a pas pu avoir lieu, comment aller expliquer à nos concitoyens Saint Polois qu'on donne encore une fois exactement la même chose, alors que finalement ils ont une subvention d'avance ? Vous faites preuve, en disant que c'est un scandale, de démagogie tout simplement.

Vous avez donc ici l'intégralité des subventions aux associations avec quelques petites variables. Voilà, par exemple l'association Villenvie qui est quand même l'association à qui nous donnons effectivement la plus importante subvention a été reçue, j'ai reçu la Présidente et le nouveau directeur pour leur expliquer la baisse. Ils l'ont tout à fait compris et au titre de l'effort collectif, ils l'ont fait. Je n'ai pas un membre ou un président d'association qui m'a appelé personnellement pour remettre en cause quoi que ce soit. Donc, je me répète on arrête la démagogie et on avance pour le bien être des Saint-Polois

En conclusion, je vais reprendre, vous avez vu juste Monsieur Nave, et je vais vous rejoindre sur un point bien précis, c'est le contexte économique. Il faut être très clair en effet, on va devoir faire de plus en plus parce que nos concitoyens attendent du service public et ils sont en droit de l'attendre mais malheureusement en face il y a beaucoup de recettes qui ne seront pas là, qui ne seront pas présentes à cause encore une fois de cette crise sanitaire. La baisse des recettes sur le grand Dunkerque, sur les trois communes associées, Dunkerque, Saint Pol sur Mer et Fort Mardyck est estimé à 3 millions et demi d'euros. La fermeture du Casino, la fermeture des cantines, des régies, la piscine, les taxes de séjour qui n'ont pas été encaissées... Ça fait 3.5 millions d'euros en moins. Donc j'ai envie de vous dire qu'il n'a pas été facile, ne sortez surtout pas ça de son contexte, il n'a pas été facile de construire un budget pour 2021. Mais je pense que pour 2022 il sera encore plus compliqué et 2022 se prépare dès aujourd'hui.

L'aspect social on continuera et on ne sera pas les fossoyeurs du pacte social Saint-Polois, on continuera à accompagner Villenvie, on continuera à accompagner nos publics les plus précaires parce que c'est dans nos gênes et on continuera. Comme je l'ai dit le service à la population devra toujours être au cœur de nos préoccupations. C'était au cœur de notre campagne et maintenant ce sera au cœur de notre activité.

La sécurité on y mettra toujours un point d'honneur contrairement à ce qui peut être sous-entendu et le domaine associatif, les associations sont ce qui font vivre notre Saint-Polois, on continuera de les accompagner. Pour preuve je vais vous donner une anecdote qui date de début de semaine, fin de semaine passée, pour accompagner la baisse des subventions de nos clubs sportifs, j'ai envoyé personnellement le triptyque du ministère des sports pour aller chercher de l'aide, aller chercher de l'argent pour le plan de relance au niveau des sports. Le service des sports se tient à disposition de n'importe quel club qui voudrait monter le dossier. Je vous remercie et je repasse la parole à Jean-Pierre.

Monsieur le Maire : Madame Legros.

Madame LEGROS : Bonsoir à tous. Bonsoir Monsieur le Maire, Bonsoir Monsieur le premier adjoint.

Ah là là, c'est vrai que nous sommes pour la plupart d'entre nous des élus novices, sauf peut-être pour deux de notre groupe qui ne le sont pas. Alors, nous aurions souhaité, avant ce conseil, et pour la commission de finances avoir au moins le type de camembert que vous avez pu présenter pour que ce soit un peu plus clair parce que 300 pages misent les unes derrière les autres, avec des chiffres, heureusement qu'on a des compétences aussi au sein de notre groupe pour pouvoir travailler là-dessus. Néanmoins, nous avons quelques remarques quand même à faire sur ce budget parce qu'il reste, excusez-moi je l'ai dit la dernière fois, un copier-coller de 2020 à une exception prête.

Alors, certaines lignes me semblent, il y a quelques soucis, vous allez peut-être m'apporter des explications en effet.

Sur la ligne 60 et 68, autres matières et fournitures avec une hausse de 27% de budget moi je ne sais pas, on a regardé, on ne sait pas à quoi cela correspond.

Sur la ligne 61 et 84, tient, organisme de formation tient le budget passe de 48 000 à 100 000€, mais c'est peut-être là-dedans qu'ont été intégrés les frais d'audit ?

Ligne 62-32, fêtes et cérémonies augmentation de 25 000€. Alors en commission des finances vous nous aviez dit qu'il s'agissait d'un nouveau plan de communication pour la ville. Tout à l'heure vous nous indiquez que c'est intégré, si j'ai bien compris, je peux aussi ne pas avoir bien compris. C'est intégré à la ville de Dunkerque donc voilà. Alors on s'est dit plus 25 000€ pour le plan de communication de la ville c'est peut-être l'enregistrement Facebook live.

Ligne 62-36, catalogue d'imprimés, plus 22% d'augmentation, à l'heure de dématérialisation des supports nous allons nous inonder les boîtes aux lettres de nos habitants avec des papiers, en plus des prospectus publicitaires.

Ligne 65-35, à nouveau une ligne sur la formation qui passe de 5000 à 15 000. Ah, c'est peut-être pour nous, pour la formation des élus vous allez peut-être nous annoncer une bonne nouvelle.

Ligne 65-74, subventions de fonctionnement aux associations et personnes. On constate une différence entre le tableau qui nous a été remis en commission de finances et ce qui est indiqué dans le budget. Il y a peut-être une différence qui nous a échappé.

Concernant la section d'investissement, là aussi je suis désolée mais c'est du copier-coller, du nouveau mobilier urbain pour 50 000€. Il va falloir nous indiquer quel est ce nouveau mobilier urbain. Peut-être un arbre à cadenas supplémentaire sur la place de la mairie ? Où sera mis ce mobilier ? Ce sera intéressant de le savoir parce que pendant ce temps-là il y a des city stades, j'en ai un à côté de chez moi, il n'est pas rénové, il n'est pas entretenu.

Deuxième tranche de travaux d'aménagement de l'extension du restaurant scolaire, alors je pense que le prochain conseil municipal sera peut-être intéressant, puisque vous faites de la pédagogie Monsieur le premier adjoint, que nous ayons enfin un état des lieux des travaux pour cet aménagement. Il y a eu un investissement, il y a aujourd'hui un fonctionnement à assurer, il y a eu une tranche de travaux, une deuxième tranche de travaux, enfin il y a toujours des travaux mais au bout du bout, combien a coûté le restaurant scolaire et son extension ?

L'éclairage public, 400 000€ comme en 2020. Alors, quels quartiers Saint-Polois seront concernés en 2021 par ces investissements ? Comment vous pourrez, éventuellement parce que c'est possible de le faire, la mutualisation avec la communauté urbaine ? Puisqu'il y a des possibilités de pouvoir mutualiser avec la CUD à ce sujet-là, parce que là aussi on ne peut pas dire que l'éclairage urbain dans certains quartiers soit au top. Bon on arrête là nos énumérations tout simplement parce qu'on est contraint par le temps ce soir. Ce soir, on a un couvre-feu aussi.

Néanmoins, concernant l'exception à laquelle nous faisons référence en début de propos, c'est celle notamment concernant la baisse des subventions aux associations et à qui vous faites supporter malheureusement le coût du matériel et des consommables COVID. Mettre de l'eau de javel dans les rues, c'est les associations qui payent.

Monsieur le Maire : Alors, ce n'était pas de l'eau de Javel. C'est important.

Madame LEGROS : Nous voterons contre le budget sans aucune ambition sociale pour les habitants, sans aucun accompagnement social et global que nous devons à toutes nos populations et à tous nos habitants ici. Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur le Maire : Voter contre le budget, enfin j'attends impatiemment l'attitude que certains élus de votre groupe auront à Dunkerque.
Je passe la parole à Monsieur Haudiquet.

Monsieur HAUDIQUET : Dans la deuxième partie du budget il y a beaucoup de tableaux que je trouve vierge. Par exemple celui concernant les effectifs, je suis novice dans la maison donc je voudrais bien essayer de savoir pourquoi ?

Monsieur CLAEYS : C'est en fait, tout ce qui est à 0 dans les documents qui vous ont été envoyés c'est parce qu'en fait ils sont directement rattachés au budget Dunkerquois. C'est la raison pour laquelle ils apparaissent à 0 lorsqu'on fait notre extraction sur le logiciel Saint Polois.

Monsieur le Maire : Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Merci, j'interviendrai également suite à mon intervention sur le budget spécial sur l'attributions des subventions communales pour l'année 2021 donc la délibération 4. Je pense effectivement, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, que l'ensemble des présidents des associations ne sont pas contre une baisse de leur budget encore faut-il qu'ils soient informés, concertés, encore faut-il qu'il y ait, une équité, une justice dans ces baisses.

Je prends par exemple l'association du personnel territorial, qui voit son budget quasiment diminuer de moitié. Alors encore une fois, vous avez sollicité le personnel territorial pendant la crise, vous les avez sollicités pendant l'audit et maintenant vous allez les mettre au pain sec pour les années à venir. C'est un exemple, je pense par exemple aussi à nos 2 harmonies, l'Harmonie Batterie Municipal, l'Orchestre Municipal d'Accordéon, pareil, leur baisse est quand même beaucoup plus importante que d'autres association. On veut bien entendre effectivement qu'il n'y a pas eu de défilé, il n'y a pas eu de manifestation, les recettes n'ont forcément pas été les mêmes, les dépenses non plus donc il doit y avoir baisse ça on veut bien l'entendre, tout le monde veut bien l'entendre. Mais d'autres associations, vous en avez parlé, Villenvie par exemple, si on fait le calcul des deux, leur budget total augmente de 25 000€ et leur baisse par exemple c'est 4% de leur budget, alors que les clubs sportifs en moyenne c'est 10%. Et, je pense qu'en termes de lien social, de lien humain, les clubs sportifs sont beaucoup plus efficaces. Ils ont des valeurs qu'ils transmettent qui sont meilleures, de notre point de vue. Voilà, quand on regarde effectivement ces clubs sportifs, beaucoup subissent une baisse de leur subvention

alors que vous aviez promis, Monsieur le Maire, pendant votre campagne que les subventions des associations n'allaient pas baisser. C'est au compte rendu de la commission extramunicipale des sports, la première que nous avons eu pour ce mandat. Alors, bien sûr une baisse raisonnable, concertée pourquoi pas bien sûr, tout le monde l'entend, il y a eu la crise mais pas ce qui est fait aujourd'hui.

Et donc, c'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ces subventions, sur la baisse de ces subventions. Un, parce qu'il n'y a pas d'équité ; deux, parce que la concertation n'a pas eu lieu comme il aurait fallu qu'elle ait lieu. Et pour petit exemple, Fort Mardyck ne baisse aucune subvention aux associations. Donc, comme quoi c'est possible. Pour l'avenir il va falloir peut-être aussi pour réparer cette injustice penser à augmenter quand la situation sera meilleure, le budget global des subventions accordé aux clubs sportifs pour qu'ils puissent être compétitif dans l'avenir vis-à-vis d'autres clubs. Voilà, ce que je souhaitais dire sur ces associations, donc abstention sur la délibération 4 et un vote contre sur le budget.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il faut savoir que, comparativement aux communes de même strates, les subventions attribuées par la ville de Saint Pol sur Mer aux clubs sportifs sont bien plus généreuses. Sur la délibération, sur le budget, qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui vote contre ?

Monsieur NAVE : J'avais demandé un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez le droit, vous acceptez de nous faire perdre notre temps ?

Monsieur NAVE : Oui.

Monsieur le Maire : On fait un vote à bulletin secret.

Monsieur CLAEYS : On m'informe, nos techniciens nous informent que pour qu'il y ait un vote à bulletin secret, il faut qu'un tiers de l'assemblée qui le demande. On me confirme ?

Monsieur le Maire : Oui voilà. Alors, qui est pour un vote à bulletin secret ? Qui est contre ? Voilà donc, il n'y a pas de vote à bulletin secret donc tout le monde s'est prononcé.

PROCES VERBAL DES DEBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBERATION N°04 DU 14 JANVIER 2021

Monsieur le Maire : Maintenant sur les subventions aux associations, délibération numéro 4. Qui s'abstient ?

Madame VARLET : Nous avons une intervention à faire sur cette délibération. Nous attendons le bon moment.

Monsieur le Maire : Sur la délibération numéro 4 qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Nave c'est fait. Je passe la parole à Monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Monsieur Claeys vous êtes le rapporteur de cette délibération. Au cours d'une élection municipale il arrive que certains candidats se laissent aller à des promesses qu'ils ne pourront tenir. Cela n'a jamais été notre cas. Ne cédant pas au chant des sirènes, aux promesses qui ne seront pas tenues. Les paroles s'envolent les écrits restent Monsieur le Maire. Ces deux phrases ne sont pas de moi, c'est écrit vert sur blanc sur votre programme. Programme dans lequel, à la rubrique associations, vous indiquez « *maintien de subventions pendant toute la durée du mandat* »

Monsieur le Maire : Non je ne crois pas !

Monsieur BAYRAKTAR : Vous pourrez vérifier, je continue. Je prends un autre de vos tracts, début janvier de mémoire. Vous écrivez, « *restons engagés ! Les nombreuses associations sportives et musicales de notre commune constituent notre richesse. Les piliers de notre bien vivre ensemble. Nous les soutenons et les accompagnerons en toute circonstance* ». Toujours durant la campagne, nous avons eu le droit à un cours d'histoire Saint-Poloise. C'est vrai que certains conseillers ici présents n'étaient peut-être pas nés à l'époque, vous étiez déjà aux commandes. Dans ce tract de soutien, Monsieur Christian Hutin nous met en garde, nous les Saint-Polois. « *L'heure où un vote de réaction pourrait lamener nos subventions, nos associations, nos investissements* ». Dans ce même tract, vous écrivez, « *restons honnête par exemple, nos adversaires veulent dépenser 500 000€ dans la vidéo protection. Ce serait insensé. L'enveloppe de notre commune n'est pas extensible. Quel budget vont-ils alors diminuer ? Les subventions aux associations ?* » au passage ce texte contient une faute de français. Les champions de la langue française et de l'orthographe qui nous ont distribué des Bescherelles à tout va pourront aussi en distribuer à ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Vous allez me dire, Monsieur le Maire, COVID-19, COVID-19 c'est devenu une référence en la matière à Saint-Pol-sur-Mer ? Une nouvelle date, un nouveau calendrier ? On avait avant, on a après, sauf que ces promesses, vous avez continué à les tenir.

Vous les avez réitérées après le premier confinement au mois de juin alors que vous en connaissiez l'impact financier, économique sur notre commune, ses habitants, ses commerçants, ses entreprises et ses associations. Vous pouviez au moins en avoir une idée. Nous savions déjà à cette époque que nous serions confrontés à un second, peut-être même à un troisième confinement. Mais tout cela ne vous a pas empêché d'écrire « *restons Saint-Polois c'est crier haut et fort que nous voulons que Saint Pol sur Mer existe pleinement au sein du Dunkerquois, c'est assumer pleinement notre identité, c'est respecter l'histoire de notre commune, c'est conserver nos acquis, nos subventions à nos associations,*

nos banquets, notre indépendance. » A la lecture de cette phrase je vote pour vous Monsieur le Maire, je ne change pas un seul mot, pas une seule virgule puis, un peu plus loin, vous écrivez « Tout sera réalisé, nous nous y engageons ! »

Dernière semaine de juin, dernier tract, tract dans lequel vous accusez vos deux adversaires avec la même phrase. Vous écrivez par deux fois, et en gras, « *Quel avenir pour nos associations, pour nos banquets pour nos agents municipaux* » et vous terminez par cette phrase Monsieur le Maire en gras dans le texte « *Nous garantissons le montant des subventions aux associations* » Nous garantissons ! « *Nous garantissons la gratuité des banquets de nos aînés* », « *nous garantissons le statut de nos salariés* ». Nous garantissons !

Votre garantie a duré autant que celle de ces cites chinois qui nous vendent du rêve à six francs six sous.

En ce qui concerne nos agents municipaux, vu le sort que vous leur avez réservé, et cela dès le lundi 1^{er} juillet 2020 à 9h00, votre premier jour de Maire élu. Maintenant que les bases sont posées, venons-en à la délibération 4, attribution des subventions communales pour l'année 2021. Les associations ont été au centre de votre programme Monsieur le Maire, rien de nouveau à la lecture de la délibération qui demeure identique aux années antérieures. Mais l'étude des annexes chiffrées fait mal, très mal. Si les associations en catégorie « fêtes et enseignement » ne voient pas leurs subventions baisser ou très peu, il n'en est pas de même pour les autres catégories d'associations. Toutes les associations ou presque ont vu leur subvention baisser, certaines plus que d'autres sauf cinq. Pour quatre d'entre elles, l'augmentation reste sensible en valeur absolue ou en pourcentage et elle reste plafonnée à 15% effectivement. Mais il y en a encore une qui se voit accorder une augmentation de 75%. Doit-on y voir une relation de cause à effet ?

Pour le reste, la grande majorité ont atteint des chiffres vertigineux, 47% pour certaines, 70 500€ en valeur absolue pour d'autres. La crise sanitaire a frappé plus durement les plus défavorisés d'entre nous. Et vous, vous avez décidé de les frapper encore plus fort.

J'arrondis les chiffres : Association du personnel, moins 70 500€

Associations musicales, moins 23 000€

Associations sportives, moins 35 000€

Associations aides sociales, moins 60 000€

Aides sociales aux personnes défavorisées, le CCAS, moins 17 000€

Au total, un delta de moins 205 000€. Nous ne sommes pas loin des 250 000€ annoncés en commission sport le 28 novembre. Alors que nous nous devons de préserver la richesse associative et les bénévoles, vous voulez faire payer à nos associations les dépenses engendrées par la crise sanitaire. Malgré toutes vos promesses et vos mises en garde, vous avez été le premier et le seul à les abandonner et ce à la première occasion. Vous avez trahi la confiance des Saint-Polois Monsieur le Maire !

Mesdames et messieurs les élus, n'oubliez pas vos promesses de campagne au moment de voter cette délibération. En ce qui concerne notre groupe « Vivre notre ville », nous nous abstiendrons sur toutes les subventions en baisse. Je termine et je n'ai qu'une seule question Monsieur le Maire, dans cette liste de courses qu'on nous a remis la semaine dernière, il m'est impossible de déterminer le coût des désinfections des rues de notre ville que vous avez ordonnées. Et vous avez été le seul Maire de l'Agglomération à le faire en dépit du bon sens. Qu'en pense aujourd'hui le Maire médecin que vous êtes, qui veut faire payer aux associations sa mauvaise gestion de la pandémie, de l'argent public jeté dans les caniveaux et qui en même temps déclare « *Le COVID ne survit pratiquement pas sur les surfaces inertes. En principe, c'est direct ou en contact proche* » ? Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : Bien. Je voudrais quand même préciser que toutes les associations continuent à avoir notre soutien et nous les encourageons, et nous sommes derrière elles. Elles ont toutes été reçues, individuellement. Les associations sportives par monsieur Claeys et toutes les autres par monsieur Debavelaere, conseiller municipal. Elles ont toutes été au courant de la subvention qui allait leur être allouée. A ce jour maintenant, mis à part quelques rancœur, on va dire cela comme ça de certaines personnes, il y a des choses qui remontent à la surface. Quand je parle de rancœur, ce n'est pas vis-à-vis de vous.

Alors, vous dites « au premier confinement, alors que vous saviez qu'il allait y avoir un deuxième confinement voir un troisième... », alors là, si vous vous le saviez, et si vous pouvez me prédire ce qui va se passer dans les jours ou dans les mois qui viennent, vous me le dites ! Parce que moi je ne le sais pas ! Sincèrement, au premier confinement, je ne savais pas qu'il allait y en avoir un deuxième, voir un troisième !

Vous écoutez comme moi les médias ? Les professeurs défilent, même pendant mes études de médecine je n'en ai jamais vu autant qu'à la télévision en ce moment ! Il n'y en pas deux qui sont d'accords !

Le gouvernement, vous écoutez comme moi ? Un jour c'est oui, un jour c'est non. Alors m'accuser moi et me dire, vous savez très bien Monsieur le Maire qu'après le premier il y allait y en avoir un deuxième. Eh bien non, j'avoue-je ne le savais pas et vous non plus.

Monsieur BAYRAKTAR : inaudible

Monsieur le Maire : Ah bon, et bien écoutez on n'écoute pas les mêmes radios, et la même télé. Maintenant, faites ce que vous voulez, je voudrais vous dire qu'un mandat ça dur 6 ans Monsieur BAYRAKTAR. Là, vous êtes en train de nous juger sur 6 mois.

Monsieur BAYRAKTAR : inaudible

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une conversation, je vous réponds. Merci de vous taire. Banquet gratuit, mais bien sûr que les banquets resteront gratuits, dès qu'on pourra les faire. Comme les colis, il n'y a pas eu de banquet parce qu'on ne pouvait pas, on a distribué des colis à tout le monde, gratuitement, et c'est normal. C'est normal, alors ne m'accusez pas maintenant que peut être que je vais les faire payant. Alors que c'est faux puisque j'ai distribué des colis.

Monsieur BAYRAKTAR : inaudible

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar laissez-moi parler ! Laissez-moi parler ! Donc moi j'ai distribué des colis gratuitement et je ne le regrette absolument pas. Je peux vous dire que j'espère de tout cœur, bien que j'en doute, parce que maintenant on commence à voir un petit peu mieux le COVID. Enfin la COVID, c'était masculin maintenant c'est féminin, je m'y perds. Mais j'espère de tout cœur qu'on puisse faire des banquets gratuits pour nos anciens au printemps. Je le souhaite, comme vous !

Les associations, il y a des choses que vous ne savez pas. Par exemple quelle est leur trésorerie ? Et ça vous ne le savez pas ! A la limite, on pourrait communiquer cela, vous pouvez aller voir éventuellement

en rendez-vous avec Monsieur Le Pape, et Monsieur Claeys, pour les associations, voir ce qu'elles ont, vous allez être très surpris !

Alors vous savez, moi, une personne qui a 100€ sur son compte je lui enlève 1€ ça ne me choque pas. Si elle avait 1€ dans sa caisse oui, ça me choquerait. Alors maintenant, oui, et on reviendra à leurs subventions, je vous le dis. Déjà, vous souhaitez comme moi je suppose, que la COVID nous laisse un peu tranquille dans les mois et les années à venir. Eh bien, on reviendra à une vie normale, avec des subventions normales. Je pourrais vous dire Monsieur Bayraktar, voyez, on n'a pas baissé les subventions, et je vous le dirais avec un sourire comme ça !

Alors les désinfections de rues, j'assume totalement. Vous savez que le Maire de Coudekerque, quand j'ai fait les désinfections avec les salariés municipaux, était tout à fait d'accord avec moi. Ils ont commencé un soir, il était 20h30 ou 21h et tous d'accords, tous volontaires ! Vous savez qu'ils ont désinfectés l'assemblée nationale de la même façon ? Vous savez qu'ils ont désinfecté l'Elysée de la même façon ? Vous savez certaines autres villes ont désinfectées les rues, il n'y a pas qu'à Saint Pol sur Mer qu'on a désinfecté. Il y a eu Reims notamment, et d'autres villes aussi je ne suis pas le seul. Je ne suis pas le seul et ne regrette pas de l'avoir fait. Je ne sais pas si ça a eu des effets, mais je m'en serais voulu de ne pas le faire si ça avait pu apporter quelque chose à l'édifice. Je ne regrette pas du tout. Ça peut se reproduire, je le referai. Et je suis sûr que tous nos agents, tous nos ouvriers, tous ceux qui ont un mal être etcétéra, me suivront et à 20h30 le soir ou à 21h ils seront contents d'être avec moi. Voilà Monsieur Bayraktar.

Je passe la parole à Monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Ca ne vas pas être long Monsieur le Maire. Une simple question, à avoir diminué autant les subventions pour certaines associations, si malheureusement la COVID devait revenir et vous obligent à acheter des masques pour la population. Comment l'amicale du personnel va-t-elle pouvoir faire pour pouvoir payer les 80 000€ de masques comme au premier confinement ?

Monsieur le Maire : Non mais vous savez comme moi, quoi que non vous n'êtes plus au comité de...

Monsieur COEUIGNART : Non mais ça va peut-être revenir !

Monsieur le Maire : Mais vous avez été déjà dans le bureau de l'amicale du personnel. Vous savez comme moi qu'il y a une trésorerie. Et vous savez très bien, et je suis désolé ce n'est pas de leur faute mais qu'a fait cette année l'amicale du personnel qui aurait pu leur couler de l'argent ? Rien. Ce n'est pas de leur faute c'est comme ça. Donc la subvention a été diminuée mais toutes les associations qui ont été reçues. A toutes on leur a dit que de toute façon on ne les laissait pas tomber. Si jamais j'apprends demain qu'une association est en difficulté, l'amicale ou une autre, on peut très bien voter une subvention exceptionnelle. On ne laissera pas tomber les associations comme le dit Monsieur Bayraktar, jamais.

Monsieur BAYRAKTAR : Ce qui me surprend quand même c'est pourquoi ce n'est pas la ville qui a acheté les masques et qu'on ait été obligé de passer par une association.

Monsieur le Maire : Entre autre, ça a surpris tout le monde ce COVID et il y avait aussi les masques de la Région. Mais les masques de la Région, on ne sait pas trop où ils sont passés. On en a eu un peu, pas

pour 20 000 habitants. Je pense sincèrement que tout le monde a été surpris et on a dû agir dans l'urgence et en effet la ville a payé. En effet, pour aller plus vite, il y avait des couturières bénévoles qui nous aidaient, on allait chercher du tissu pour qu'elles puissent faire des masques, il y a eu l'ACL Proxipol qui nous a aidé également. Toutes ces personnes nous ont aidé mais ça ne suffisait pas, il a fallu en acheter.

Monsieur BAYRAKTAR : Vous avez une réponse de l'Etat sur l'aide qu'ils ont pu vous apporter ?

Monsieur le Maire : En principe vous avez eu la réponse.

Madame VARLET : Oui.

Monsieur le Maire : Donc voyez avec Madame Varlet.

C'est sur quel sujet Monsieur Nave ? Sur ?

Monsieur NAVE : *Inaudible*

Monsieur le Maire : Une question sur quoi ? Sur ? On a déjà voté.

Monsieur NAVE : *Inaudible*

Monsieur le Maire : On a déjà voté.

Monsieur NAVE : *Inaudible*

Monsieur le Maire : Eh bien très court.

Monsieur NAVE : C'est juste pour demander s'il est possible d'acter qu'une révision des subventions puisse avoir lieu dans les mois à venir si effectivement la situation s'améliorait pour éviter d'impacter...

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur NAVE : ... En profondeur dans les années à venir plus fortement les associations.

Monsieur le Maire : Non, je n'ai pas dit une révision des subventions. J'ai dit qu'on ne laissera aucune association sur la touche et qu'éventuellement, si une association s'avérait être en difficulté, elle

pouvait venir me voir, voir les services financiers, Monsieur Claeys l'adjoint aux finances et ça s'est acté, c'est au procès-verbal ce que je dis là actuellement. Et en effet, on aidera cette association. Voilà.

Sur les subventions aux associations, qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Monsieur Meeneboo ? Appuyez sur le bouton.

Monsieur MEENEBOO : C'est parce que je ne parle pas beaucoup. Bonsoir à tous, je tiens à préciser ici aujourd'hui en public, lors de la séance du conseil que je ne participe pas au vote de l'UNRPA. Je suis le président donc je ne peux pas participer au vote de l'UNRPA.

Monsieur le Maire : Oui, c'est valable pour tous les élus qui siègent au conseil d'administration des associations mais cela on le note. Merci.

PROCES VERBAL DES DEBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBERATION N°05 DU 14 JANVIER 2021

Monsieur Le Maire : Je donne la parole à Madame Lenoir.

Madame LENOIR : Bonsoir à toutes et à tous. Merci monsieur le Maire. Donc, délibération numéro 5, autorisation de signature à Monsieur le Maire délégué d'une convention avec l'association AFPIT établissement Tremplin Aider dans le cadre de l'action « Bonus Ville » 2021.

Il est exposé à l'assemblée délibérante que la municipalité envisage, en partenariat avec l'association AFPIT établissement Tremplin Aider, la mise en place de l'action « Bonus ville » 2021. Considérant que cette action consiste à amener des publics jeunes ou adultes à participer activement à la préparation et à l'organisation d'événements sportifs, culturels ou citoyens organisés par la commune ou une association. L'action « Bonus ville » s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans révolu et adultes à partir de 26 ans résidants sur l'ensemble du territoire de la commune, les bénéficiaires du RSA, des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de longue et très longue durée. Les publics recrutés bénéficieront d'un contrat de travail conclu auprès de l'association AFPIT établissement Tremplin Aider et signé par la commune de Saint Pol sur Mer. L'ensemble des participants à l'opération Bonus ville seront inscrits auprès du service emploi insertion de Saint Pol sur Mer. Compte tenu de la volonté de la municipalité de poursuivre ce dispositif, il est proposé à l'assemblée de renouveler cette action « Bonus ville » et de verser la somme de 65 000€ à l'association AFPIT établissement Tremplin Aider.

Monsieur le Maire : Merci Madame Lenoir. Je passe la parole à Madame Kuzniewski.

Madame KUZNIEWSKI : Bonsoir à toutes et à tous. Dans cette délibération vous nous demandez d'autoriser Monsieur le Maire à la signature d'une convention avec l'association AFPIT établissement Tremplin Aider dans le cadre de l'action « Bonus ville » 2021. Cette association a pour objectif de donner des emplois et se dit ouverte à tout public.

Vous faites le choix d'accorder ces heures de travail à des demandeurs d'emploi de longue ou très longue durée mais également aux habitants touchant les minimas sociaux et le RSA. Pourquoi pas ? Cependant, ces emplois ne sont pas qualifiants et ne nous semblent pas adaptés à un public jeune entre 18 et 25 ans en recherche d'emploi. En revanche, ils nous semblent plus adaptés à un public proche de la retraite et au chômage considéré comme « trop vieux » pour revenir sur le marché du travail.

En effet, cette affectation ne permet pas de donner des contrats de travail solides à nos jeunes. Ce qui est généralement proposé, ce sont quelques heures et un petit salaire qui ne répondent pas réellement aux attentes de ce public. Cet outil ne doit pas servir à baisser artificiellement le chômage mais plutôt permettre à nos jeunes de se projeter dans l'avenir professionnel. Ce partenariat gagnerait à être plus exigeant avec une obligation de résultat. Aujourd'hui, aucune formation qualifiante n'est proposée pour ces jeunes et aucune perspective d'évolution professionnelle, c'est pour nous un axe d'amélioration. C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Non mais c'est pour aider les jeunes à un instant « T ». On est bien conscient qu'on ne va pas donner un travail pérenne à ces jeunes. C'est une aide, tout comme on aide les jeunes sur des emplois pour ouvrir ou gardienner le cimetière à certains moments, pour avoir une aide financière à un instant T. On est bien conscient que ce n'est pas cela qui va leur donner un boulot pérenne au-delà de 25 ans c'est évident. Oui madame Lenoir ?

Madame LENOIR : Par contre en 2020, on a une forte proportion qui était des plus de 26 ans et non des publics jeunes.

Monsieur le Maire : Bien qui s'abstient ? qui vote pour ? qui vote contre ? Merci beaucoup.

PROCES VERBAL DES DEBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBERATION N°06 DU 14 JANVIER 2021

Monsieur Le Maire : Contrat enfance jeunesse. Je passe la parole à Monsieur Deguines.

Monsieur DEGUINES : Alors, il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF, les actions sont menées en faveur de la jeunesse et de la petite enfance. Certaines sont réalisées par la commune, comme les accueils collectifs de mineurs sans hébergement, les accueils du mercredi matin, les accueils périscolaires, les établissements d'accueil de jeunes enfants par la halte-garderie Broutin et Copernic. D'autres, par Villenvie, comme les lieux d'accueil de loisirs de proximité, les lieux d'accueil enfant/parents, la ludothèque ou encore planète jeux.

A ces actions, s'ajoute le poste de coordination jeunesse Villenvie. Ces actions et ce poste de coordination sont subventionnés par la CAF. Celle-ci ne pouvant pas verser directement les subventions à une association, elle les verse chaque année sur le compte de la ville. Il revient donc à la ville de reverser à Villenvie les sommes correspondantes aux actions menées sur une année. Pour les années passées 2019-2020, l'étude des montants à reverser par la commune à Villenvie est en cours. Pour les années à venir une réflexion est portée sur la faisabilité de la CAF de verser directement à Villenvie afin de limiter les transactions financières entre l'organisme, la ville et l'association Villenvie.

Il est demandé l'attribution à Villenvie d'une subvention de 70 600,92€ pour les actions intégrées au contrat Enfance Jeunesse. Cette subvention sera versée en 2021 sur les crédits ouverts au BP. Pour les actions réalisées en 2017, une avance de 39 000 € avait été versée. Le montant réel étant de 73 559,07 €, il y a lieu de procéder à une régularisation de 34 559,07 €.

Pour les actions réalisées en 2018, le montant total s'élève à 36 041,85 €.

Pour les années 2017 et 2018, le montant à verser est par conséquent de 34 559,07 € + 36 041,85 € = 70 600,92 €.

Vous avez le détail de l'utilisation de cet argent par Villenvie en annexe 6.

La ville agit un peu comme boîte aux lettres. On reçoit de la CAF pour des actions de Villenvie et on redonne à Villenvie la même somme que l'on reçoit de la CAF. Voilà, est-ce qu'il y a des remarques ?
Non.

Qui s'abstient ? qui vote pour ? qui vote contre ?

Bien je vous remercie.

PROPOS DE FIN DE SEANCE

Monsieur le Maire : Bien l'ordre du jour est terminé. Je voudrais préciser une petite chose, et qui débouchera sur une délibération au prochain conseil. Nous allons créer, dès cette année, en septembre, des contrats d'apprentissage au sein de la ville de Saint Pol sur Mer.

Pour rappel, l'apprentissage est un dispositif de formation initiale en alternance.

Tout en recevant une formation pratique au sein de notre collectivité, les futurs apprentis suivront une formation théorique dans un centre ou dans un établissement de formation. L'apprenti bénéficiera donc d'un enseignement théorique et d'un enseignement pratique pour préparer, au mieux, le diplôme au titre visé, allant du CAP jusqu'aux diplômes universitaires.

Pour notre collectivité, l'apprentissage est un formidable levier qui permet de dynamiser les ressources humaines, transmettre le savoir-faire, créer un vivier de personnel qualifié et formé dans les métiers dont notre collectivité a besoin.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'apprentissage constitue un levier afin de répondre aux difficultés de recrutements dans certains métiers et de permettre également d'anticiper les départs en retraite.

En terme de procédure, la ville déposera son projet de création des contrats d'apprentissages lors d'un prochain Comité Technique Paritaire (CTP) puis nous délibérerons, certainement en juin, sur la création de ces contrats au sein de notre collectivité.

Voilà, ça c'est pour répondre au Bonus ville. On ne fait pas que des Bonus ville. On essaye de créer d'autres choses pour les jeunes.

Voilà. Je donne la parole à Monsieur Coeugnart.

Monsieur COEUGNART : Monsieur le Maire, à la fin du dernier conseil du mois de décembre, je vous avais posé la question du nettoyage du boulevard Simone Veil. J'ai exprimé ma honte et posé ma question, je suis donc aujourd'hui à vous remercier d'avoir fait le nécessaire, en souhaitant que ce boulevard soit entretenu en heure et en temps malgré les risques posés par l'entretien, le coût que cela peut avoir, je vous remercie d'avoir accédé à cette demande

Monsieur le Maire : Et il faut remercier les agents de la ville qui ont procédé au nettoyage du boulevard Simone Veil.

Monsieur COEUGNART : Oui, oui tout à fait. Alors si je peux me permettre de déposer une autre demande.

Monsieur le Maire : (Rire) Ce ne sera pas « oui » à chaque fois !

Monsieur COEUGNART : Eh bien je l'espère ! Quelles sont les voiries que vous allez entretenir cette année sur la commune de Saint Pol sur Mer ?

Monsieur le Maire : Alors, ça rentre dans le cadre d'un projet communautaire, la réunion aura lieu cette semaine avec la CUD à ce sujet.

Monsieur COEUGNART : Très bien, merci.

Monsieur le Maire : Bien, je vous remercie, bonne soirée à tous. Comment ?

Monsieur NAVE : inaudible

Monsieur le Maire : Non ! Je n'ai reçu qu'une question orale de votre part, c'est sur le NPNRU et le NPNRU j'en ai parlé tout à l'heure. Je clos la séance.